

Paris, le 30 NOV 2012

Bâtiment Sieyès - 61, boulevard Vincent Auriol  
Télédoc 153 - 75703 Paris Cedex 13  
Dossier : CC2/2012/11/6172  
Réf : 121115\_CirPref\_RD CPN 13 novembre 2012 V2.doc

Affaire suivie par : Chantal de Saint-Félix  
Téléphone : 01 44 97 26 19  
Télécopie : 01 44 97 25 79  
Mel : [chantal.de-masson-de-saint-felix@finances.gouv.fr](mailto:chantal.de-masson-de-saint-felix@finances.gouv.fr)

N° - 6172

Le Ministre du redressement productif  
La Ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme  
à  
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements du réseau des chambres de  
commerce et d'industrie

Copie : Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département

**Objet :** Commission paritaire nationale des chambres de commerce et d'industrie du 13  
novembre 2012.

**PJ :** 1

Conformément à l'article 6.1 de l'annexe à l'article 7 du statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie, j'ai l'honneur de vous notifier ci-joint le relevé des décisions prises par la Commission paritaire nationale des chambres de commerce et d'industrie du 13 novembre 2012.

Ces décisions s'imposent aux établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie dès réception de la présente notification.

Il vous appartient, dans un délai de cinq jours à compter de cette réception, de diffuser le relevé de décisions aux représentants du personnel à la commission paritaire locale et aux délégués syndicaux, et de l'afficher sur les panneaux réservés à cet effet dans chaque établissement.

Pour les Ministres et par délégation,  
Le Chef du Service de la compétitivité  
et du développement des PME



Alain SCHMITT

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ,  
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES  
SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME  
SOUS-DIRECTION DES CHAMBRES CONSULAIRES  
BUREAU DE LA TUTELLE DES CCI

Paris, le

30 NOV 2012

Bâtiment Sieyès - 61, boulevard Vincent Auriol  
Télédoc 153 - 75703 Paris Cedex 13  
Dossier : CC2/2012/11/6172  
Réf : 121115\_Projet\_2\_RD\_CPN du 13 novembre 2012 V2.doc

Affaire suivie par : Chantal de Saint-Félix  
Téléphone : 01 44 97 26 19  
Télécopie : 01 44 97 25 79  
[chantal.de-masson-de-saint-felix@finances.gouv.fr](mailto:chantal.de-masson-de-saint-felix@finances.gouv.fr)

N° - 6172

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE  
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU 13 NOVEMBRE 2012**

\*\*\*\*\*

La Commission paritaire nationale (CPN) des chambres de commerce et d'industrie s'est réunie en formation extraordinaire le 13 novembre 2012 en présence des participants mentionnés à l'annexe 1.

La CPN adopte, à l'unanimité moins l'abstention de la présidence, les ajouts à l'ordre du jour souhaités par la délégation de la CFDT-CCI.

Dans le contexte de la requête en référé déposée à l'encontre de la procédure de dialogue compétitif relative à la couverture nationale complémentaire en matière de remboursement de frais de santé, la délégation des présidents et les délégations de la CFDT-CCI et de l'UNSA-CCI adoptent la motion jointe en annexe 2.

\*

\* \*

P.J. : 2 annexes

# ANNEXE 1

## **Commission paritaire nationale des chambres de commerce et d'industrie du 13 novembre 2012**

**- liste des participants -**

### **1. Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services)**

M. Alain SCHMITT, Chef du Service de la compétitivité et du développement des PME,  
Président de la CPN

M. Renaud RICHE, Sous-directeur des chambres consulaires

Mme Sylvie THIVEL, Adjointe au Chef du Bureau de la tutelle des CCI

Mme Chantal DE SAINT-FELIX, Bureau de la tutelle des CCI

### **2. Délégation des présidents**

#### **2.1. Membres titulaires**

M. André MARCON, Président de l'ACFCI

M. Christian HERAIL, Président de la CCIT de Rouen

M. François CRAVOISIER, Président de la CCIR Champagne-Ardenne

M. Didier GARDINAL, Président de la CCIR Midi-Pyrénées

M. Patrice DENIAU, Président de la CCIT de la Mayenne

M. Jean VAYLET, Président de la CCIT de Grenoble

#### **2.2. Conseillers techniques**

Mme Geneviève ROY, Vice-présidente de la CCIP

M. Raymond THOMAS, Trésorier de la CCIT des Vosges

M. Bernard FALCK, Directeur général délégué ressources et organisation de l'ACFCI

Mme Hélène CAVALIE, Directrice affaires sociales de l'ACFCI

M. Jacques GARENCE, Directeur général adjoint ressources humaines de la CCIT de Nice-  
Côte d'Azur

M. Philippe JACOB, Directeur des ressources humaines de la CCIP

M. Arnaud MARSAT, Service droit social et conseil réseau de l'ACFCI

Melle Isabelle POLGAIRE, Service droit social et conseil réseau de l'ACFCI

Mme Amandine DURRENWACHTER, ACFCI

### **3. Délégation de la CFDT-CCI**

#### **3.1. Membres titulaires**

**Collège cadres :** Mme Laurence DUTEL, CCI de Versailles, Val d'Oise/Yvelines  
M. Paul GIRARD, CCIT de l'Yonne

**Collège employés :** M. Franck CASTANET, CCIT de Montpellier

#### **3.2. Conseillers techniques**

M. Didier GABRIEL, CCIT de Meurthe-et-Moselle

M. Martin GAZZO, CCIT de Maine-et-Loire

Mme Blandine LAFONT, CCIT de Lyon

M. Dominique LENORMAND, CCIT de Rouen

M. Sylvie SOUET, ACFCI

### **4. Délégation de l'UNSA-CCI**

#### **4.1. Membres titulaires**

**Collège cadres :** Mme Brigitte GENDROT, CCIT de Rennes

**Collège maîtrise :** M. Bernard GAUTHIER, CCIT d'Angoulême

#### **4.2. Conseillers techniques**

M. Emmanuel BOULANGER, CCIT des Deux-Sèvres

M. Jacques DEGOUY, CCIT de Nice

M. Pierre-Marie LABROUSSE, CCIT du Lot

M. Eric VERNIS, Secrétaire national

\*

\*

\*

## **ANNEXE 2**

## MOTION

Réunies en Commission Paritaire Nationale le 13 novembre 2012, les délégations des présidents et des organisations syndicales tiennent à souligner la qualité du travail effectué en toute indépendance depuis plusieurs mois en groupe de travail technique paritaire sur la prévoyance et les frais de santé et, de ce fait, accordent une totale confiance aux résultats et aux conclusions.

Elles se réjouissent qu'au terme de la procédure de dialogue compétitif, conduite en toute transparence, l'Assemblée générale de CCI France ait décidé le 30 octobre dernier, après avis de la Commission Consultative des Marchés, du choix d'attributaires permettant de proposer un cadre de protection sociale harmonisé et équitable pour les 75 000 collaborateurs et ayants-droit du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

En revanche, les délégations déplorent qu'un organisme en lien avec les Chambres de Commerce et d'Industrie ait décidé d'intenter une action en référé devant le Tribunal Administratif de Paris qui aura a minima pour conséquence de mettre en cause le déploiement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des régimes dans le réseau, à l'encontre de l'intérêt des collaborateurs du réseau.